

Plan d'action stratégique pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles dans le milieu rural à l'horizon 2030

Préparée par : Dr. ZITOUNI Belgacem

Novembre 2025

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION.....	5
II. RAPPEL DES CONTRAINTES ET PROBLEMES RELEVES AU NIVEAU DU DIAGNOSTIC APPROFONDI.....	6
III. VISION, OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES	7
3.1 METHODOLOGIE	7
3.2 VISION	8
3.3 LES OBJECTIFS.....	8
3.4 LES AXES STRATEGIQUES.....	8
IV. PLAN D’ACTION	10

LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
ANETI	Agence Nationale de l’Emploi

APIA	Agence de la Promotion des Investissements Agricoles
APII	Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation
ATFP	Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle
AVFA	Agence de Vulgarisation et de la Formation Agricoles
BTS	Banque Tunisienne de Solidarité
CRDA	Commissariat Régional au Développement Agricole
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FAO	Food Alimentation Organisation
GDAF	Groupement de Développement Agricole de Femmes
IMF	Institution de Micro-Finances
ISIE	Instance Supérieur Indépendante de pour les Elections
MAC	Ministère des Affaires Culturelles
MARHP	Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de Pêche
MAR	Ministère des Affaires Religieuses
MAS	Ministère des Affaires Sociales
ME	Ministère de l'Environnement
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MEH	Ministère des Equipements et de l'Habitat
MEP	Ministère de l'Economie et de la Planification
MES	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MF	Ministère des Finances
MFFEPA	Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Agées
MI	Ministère de l'Intérieur
MIME	Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie
MJ	Ministère de la Justice
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MS	Ministère de la Santé
MT	Ministère du Transport
MTC	Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
ONU	Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des

Femmes	femmes
SMART	Spécifique-Mesurable-Atteignable-Réaliste-Temps
UTAP	Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
UTICA	Union Tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

I. INTRODUCTION

L'une des difficultés qui entrave la promotion des femmes et des jeunes filles en milieu rural réside dans le manque de visibilité du rôle que ces actrices sont appelées à jouer dans le développement local. Les femmes et les jeunes filles ont été au fil du temps victime d'une

vision restrictive qui limite cette catégorie à un rôle de gestion de la vulnérabilité des populations marginalisées appuyé par des simples mécanismes d'assistanat sans ligne de conduite. Les pouvoirs publics et avec l'appui des organisations internationales se contentent de mettre en œuvre des mesures conjoncturelles pour régler des problèmes ponctuels sans coordination et sans que les interventions s'inscrivent dans une stratégie d'ensemble. Tous les programmes et les politiques actuels visent à corriger les défaillances fonctionnelles de cette catégorie, sans pour autant traiter l'origine des blocages. Au fond, les femmes et les jeunes filles en milieu rural sont confrontées à des défaillances structurelles liées à l'absence d'une stratégie susceptible d'instituer **un système de développement sous forme de véritables entreprises économiques** créatrices de richesse, d'emploi et de cohésion sociale.

Le défi majeur est d'articuler les textes juridiques, les programmes, les projets et les initiatives de la société civile dans une stratégie nationale afin de rehausser le rôle des femmes et des jeunes filles en milieu rural en actrices centrales de développement local. Au-delà des initiatives conjoncturelles et éparpillées, les pouvoirs publics sont appelés à engager un chantier national qui consiste à mettre en place les assises de promotion des femmes et des jeunes filles en milieu rural dans une stratégie et un plan d'action structuré en objectifs SMART et en moyens d'action coordonnés.

La présente étude, réalisée dans le cadre du projet "Accélérer le progrès vers l'autonomisation économique des femmes en milieu rural en Tunisie", vise dans une première phase à faire un état des lieux des femmes et des jeunes filles opérant dans le milieu rural. Il s'agit, à travers une photographie actuelle de leurs situations, de relever les contraintes de ses différents cadres et ressortir les opportunités permettant l'établissement à terme d'une stratégie durable de promotion de ces actrices.

Cette deuxième phase de l'étude consiste à l'élaboration de la stratégie de promotion des femmes et des jeunes filles en milieu rural qui prend en compte la vision, les axes stratégiques, les objectifs spécifiques, les activités, les principes de mise en œuvre de chacune des activités, le planning des activités et le budget estimatif par activité.

Rappelant que les orientations stratégiques et les objectifs proposés s'appuient, aussi, sur les commentaires et analyses critiques de l'état des lieux.

II. RAPPEL DES CONTRAINTES ET PROBLEMES RELEVES AU NIVEAU DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES EN MILIEU RURAL:

Les principales contraintes et problèmes relevés au niveau des femmes et des jeunes filles opérant dans le milieu rural à travers l'analyse diagnostic auprès d'un certain nombre de femmes et jeunes filles pris comme échantillon dans les huit gouvernorats (Siliana, Ben Arouss, Mannouba, Zaghuan, Mahdia, Gafsa, Tozeur et Sidi Bouzid), sont résumées ainsi :

a) Points forts

- **Engagement politique fort** : La Tunisie reste un pays pionnier en matière de droits des femmes, avec un cadre législatif avancé (Constitution de 2022, loi n°58-2017). Toutefois, les femmes et filles en milieu rural interrogées ont une **faible connaissance** de leurs droits, ce qui souligne la nécessité de renforcer les campagnes de vulgarisation.
- **Infrastructures de base disponibles dans certaines zones** : Certaines délégations disposent de routes, centres de santé, écoles ou crèches, permettant une mobilité et une intégration sociale meilleure, surtout dans les zones proches des centres urbains (ex. Sejnane ou Sidi Bouzid ville).
- **Programmes et projets réussis localement** : Certaines femmes bénéficient déjà de projets d'apiculture, de coopératives agricoles, ou de formation en valorisation de produits du terroir, comme à Siliana ou Béja.
- **Réseau dynamique d'OSC locales** : Les associations locales interviennent activement dans la sensibilisation, l'appui à l'entrepreneuriat féminin, et parfois même dans l'accompagnement psychosocial. Elles sont souvent mieux perçues que les institutions publiques.

b) Opportunités

- **Partenariats à renforcer** : L'intérêt d'acteurs internationaux (ONU Femmes, FAO, AFD, etc.) reste élevé, notamment pour des projets centrés sur la **résilience climatique**, l'agriculture durable, ou l'économie sociale et solidaire. Les OSC pourraient être des relais efficaces.
- **Mobilisation de financements ciblés** : L'enquête révèle une forte demande pour les microcrédits et les subventions. Le potentiel est important pour structurer des programmes de financement simplifiés et adaptés.
- **Intégration des femmes dans les dynamiques de transition écologique et numérique** : Certaines femmes montrent un intérêt pour la transformation numérique (vente en ligne, formation à distance). Le développement de plateformes rurales digitales représente une piste porteuse.
- **Éducation non formelle en expansion** : L'alphabétisation des adultes et les formations pratiques (couture, transformation alimentaire, artisanat) rencontrent une **demande croissante**, notamment chez les jeunes femmes mariées.

c) Points faibles

- **Faible autonomisation réelle malgré les efforts politiques** : La majorité des femmes et filles en milieu rural interrogées se perçoivent comme "dépendantes" économiquement, souvent à cause du mariage, du manque de contrôle sur la terre, ou du manque d'opportunités.
- **Persistance des normes patriarcales** : La répartition des rôles entre les femmes et les hommes limitent encore l'accès à l'éducation, au crédit, ou à la formation. La femme

reste souvent cantonnée à la sphère domestique, même quand elle travaille dans l'exploitation familiale.

- **Problèmes d'accès à l'information et aux services** : Une méconnaissance des programmes existants et une faible connectivité numérique limitent l'accès à l'accompagnement et aux aides disponibles.
- **Manque de dispositifs de suivi localisés** : Les projets publics et privés manquent de mécanismes d'évaluation participative, ce qui limite l'adaptation aux réalités locales et la durabilité des initiatives.
- **Économie informelle prédominante** : La majorité des activités génératrices de revenus (AGR) exercées par les femmes sont non déclarées, non protégées, et très précaires (ex. cueillette, travail journalier agricole).
- **Manque de coordination territoriale** : L'absence de synergie entre les ministères, les collectivités locales, et les OSC entraîne des **actions ponctuelles** peu intégrées dans une logique territoriale cohérente.

d) Menaces

- **Instabilité institutionnelle et administrative** : Certaines femmes interrogées évoquent une **baisse de confiance** envers les institutions, jugées lentes ou inaccessibles.
- **Changements climatiques croissants** : Les aléas climatiques (sécheresses, incendies, manque d'eau) ont **déjà impacté** les cultures vivrières et les revenus des femmes et filles en milieu rural, notamment dans les zones comme Kasserine ou Kef.
- **Stéréotypes persistants** : Malgré les efforts de sensibilisation, la femme en milieu rurale est encore perçue comme « aide » ou « exécutante » dans l'exploitation familiale, rarement comme gestionnaire ou entrepreneure.

III. VISION, OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES

3.1 METHODOLOGIE :

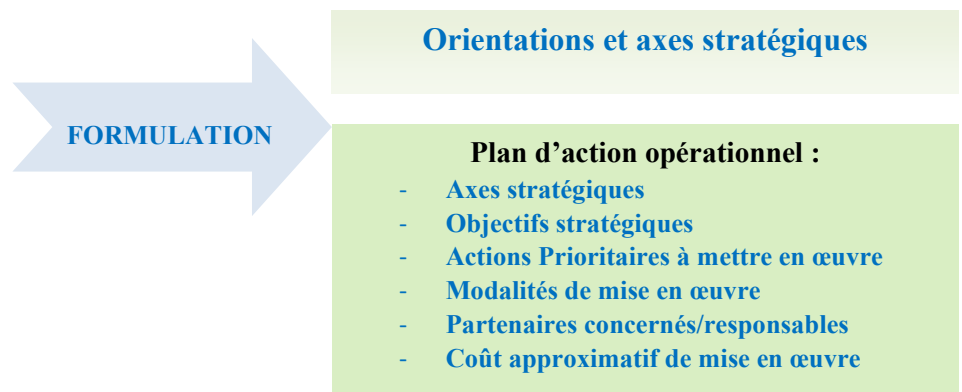
La méthodologie retenue pour l'élaboration de la stratégie est la suivante :

- Prendre en compte les résultats dégagés du diagnostic présenté dans la première phase de cette étude,
- Recueillir les points de vue des actrices à travers les échanges avec des femmes et des jeunes filles à l'échelle régionale et locale,
- Tracer la stratégie avec une présentation des axes stratégiques à développer en déclinant les résultats à atteindre et le plan d'action où sont identifiées les activités à réaliser pour l'atteinte de l'objectif de la stratégie.

VISION

Plc

l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural à l'aube de 2030



3.2 VISION :

En se projetant une dizaine d'années dans l'avenir, nous pouvons brosser un tableau idéal et réaliste des femmes et des jeunes filles opérant dans le milieu rural :

En 2030, les femmes et les jeunes filles en milieu rural sont reconnues comme actrices centrales du développement local et national, contribuant activement à la transformation économique, sociale, culturelle et environnementale de leurs territoires. Au-delà de leur participation dans des structures formelles telles que les GDAF ou les coopératives féminines, elles jouent un rôle moteur dans la gouvernance locale, accèdent équitablement aux ressources productives et aux marchés, maîtrisent les compétences techniques, entrepreneuriales et numériques, et innovent face aux défis du changement climatique et du développement durable. Par leur engagement individuel et collectif, elles font émerger de véritables pôles territoriaux de coopération, ancrés dans la solidarité et l'inclusion, qui deviennent des espaces de prospérité, de résilience, de rayonnement culturel et de bien-être social pour l'ensemble des communautés, plaçant ainsi l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural au cœur de la prospérité et de la justice sociale en Tunisie.

3.3 LES AXES STRATEGIQUES

3.3.1 Contexte et justificatifs

La femme et les jeunes filles en milieu rurale jouent un rôle central dans le développement agricole et socio-économique de la Tunisie. Pourtant, elles demeurent confrontées à plusieurs défis : accès limité aux ressources, marginalisation économique, précarité de l'emploi, faible accès aux services de base et faible participation à la prise de décision. Ce plan vise à renforcer leur autonomisation économique et sociale et à garantir ses droits fondamentaux.

3.3.2 Les objectifs stratégiques

Pour sortir de leur marginalité et apporter des solutions au chômage, à la pauvreté, à l'exclusion sociale, les femmes et les jeunes filles opérant dans le milieu rural doivent s'inscrire dans une stratégie nationale avec des objectifs stratégiques clairs.

1. Améliorer l'accès aux ressources économiques et financières et aux marchés
2. Renforcer les capacités et les compétences des femmes et filles en milieu rural

3. Améliorer l'accès équitable aux services sociaux essentiels
4. Autonomiser les femmes et les filles en milieu rural, promouvoir leur participation à la vie publique, garantir leurs droits et renforcer leur protection contre toutes les formes de discrimination et d'inégalité.
5. Assurer une gouvernance efficace et inclusive pour la mise en œuvre des réformes, renforcer la coordination entre les acteurs, améliorer les techniques de suivi et de l'évaluation et garantir la transparence.

3.3.3 Axes Stratégiques et Actions Prioritaires

Afin de réaliser ces objectifs, la stratégie est articulée en six axes stratégiques composés de 25 mesures opérationnelles.

- 1) **Le premier axe** consiste à faciliter l'accès aux ressources économiques et financières et aux marchés.
- 2) **Le deuxième axe** est relatif à un plan de formation, et de renforcement des capacités et des compétences.
- 3) **Le troisième axe** porte sur l'accès équitable aux services essentiels.
- 4) **Le quatrième axe** consiste à promouvoir la participation et Leadership des Filles et Femmes en milieu rural.
- 5) **Le cinquième axe** stratégique consiste à renforcer le cadre Juridique et institutionnel.
- 6) **Le sixième axe** définit le système de gouvernance et de mise en œuvre des réformes.

Axe 1 : Accès aux Ressources Économiques et Financières et aux marchés :

- Faciliter l'accès équitable aux crédits et aux financements adaptés (microcrédits, subventions, fonds d'investissement).
- Encourager la création de coopératives et de projets générateurs de revenus.
- Renforcer l'accompagnement des femmes et des filles en milieu rural dans l'entrepreneuriat. (L'agriculture durable, économie verte, bleu et circulaire...).
- Développer des circuits de commercialisation et de labellisation pour les produits locaux.

Axe 2 : Formation et Renforcement des Capacités et des compétences des femmes et filles en milieu rural

- Mettre en place des programmes de formation technique et entrepreneuriale adaptés aux besoins des femmes et des jeunes filles en milieu rural.
- Développer l'éducation numérique et l'initiation aux nouvelles technologies agricoles et non agricoles...
- Encourager la formation en gestion financière et administrative des projets.
- Créer des espaces d'appui et d'accompagnement au niveau régional et aménagement des espaces déjà existants.

Axe 3 : Accès équitable aux Services Essentiels

- Améliorer l'accès aux soins de santé, (santé maternelle et reproductive...)

- Amélioration de l'infrastructure et des services de transport adaptés aux zones rurales isolées.
- Garantir l'accès équitable à une éducation de qualité pour les filles rurales.
- Développer des infrastructures d'accueil pour les personnes à charge afin de faciliter l'insertion des femmes sur le marché du travail.
- Garantir l'accès équitable aux logements décentes et aux services culturels et de divertissement.
- Garantir l'accès équitable à la couverture sociale

Axe 4 : Participation et Leadership des filles et Femmes en milieu rural

- Encourager l'implication des femmes dans les structures locales de gouvernance (municipalités, conseils régionaux, associations).
- Sensibiliser les femmes et filles en milieu rural à l'importance du leadership féminin en milieu rural.
- Créer des plateformes d'échange autour des droits des femmes et des filles en milieu rural et du leadership féminin.
- Sensibiliser les décideurs et la société civile à l'importance du leadership féminin en milieu rural.

Axe 5 : Cadre Juridique et Institutionnel

- Renforcer l'application des lois sur l'égalité des sexes et la protection des droits des femmes en milieu rural.
- Adapter les réglementations pour mieux faciliter l'accès des femmes aux ressources.
- Renforcer la lutte contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes en milieu rural
- Instaurer un suivi et une évaluation régulière des politiques publiques en faveur des femmes en milieu rural.

Axe 6 : Gouvernance et mise en œuvre des réformes

- Collaboration entre les ministères concernés (Agriculture, Femme, Développement, Santé, Éducation, Formation et Emploi...).
- Partenariat avec les institutions financières pour des financements adaptés.
- Partenariat et collaboration avec le secteur privé, les partenaires techniques et financiers internationaux et les agences de développement de dans l'appui et l'accompagnement des projets féminins en milieu rural.

IV. PLAN D'ACTION POUR L'AJUSTEMENT DES MISSIONS DES GDAP

Le présent plan d'action est conçu comme un "exercice" participatif pour la mise en œuvre des activités visant La promotion de la femme et de la jeune fille opérant en milieu rural. Il répond en revanche aux soucis des femmes et des jeunes filles en milieu rural, capitalisés lors des entretiens de concertation et les divers acquis enregistrés dans le cadre de leurs expériences vécues. Il vise aussi à mettre en lumière les diverses contraintes objectives, qu'elles soient juridiques, méthodologiques, institutionnelles, afin de guider l'administration à améliorer le cadre d'intervention qui s'inscrit parmi les objectifs du développement local.

Le plan d'action, en reprenant les axes précités, met en exergue les activités et actions possibles, données à titre indicatif et les institutions susceptibles d'apporter le soutien ou l'aide pour la mise en œuvre de telles axes, également données à titre indicatif tout en insistant sur l'utilité de fédérer toutes les bonnes intentions autour du projet du renforcement des capacités des femmes et des jeunes filles.

Actions Prioritaires	Modalités de mise en œuvre	Responsable / Partenaires concernés/responsables	Echéancier
Axe stratégique 1 : Accès équitable aux Ressources Économiques et Financières et aux marchés			
Objectif Stratégique : Améliorer l'accès aux ressources économiques et financières			
<p>A1 : Faciliter l'accès équitable aux crédits et aux financements adaptés (microcrédits, subventions, fonds d'investissement).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les bénéficiaires dans : <ul style="list-style-type: none"> • La constitution de dossiers de financement (plans d'affaires simplifiés, justificatifs requis, etc.). • La négociation des conditions de crédit (taux d'intérêt, durée, modalités de remboursement). - Plaidoyer auprès des institutions pour l'adoption de critères d'éligibilité assouplis pour les femmes rurales (sans garanties, sans historique bancaire...). - Instaurer un schéma de financement alternatif qui assure une capacité concurrentielle (taux d'intérêt ...), privilégie l'innovation et l'intégration de l'approche changement climatique. - Garantir la complémentarité entre les lignes budgétaires et subventions accordés aux femmes et filles en milieu rural 	<p>Responsable : MFFEPA</p> <p>Partenaires : MARHP- Ministère du Tourisme – MAS – MEFP – MTC - ONA – la Poste</p> <p>IMF-BTS</p>	<p>Court et moyen terme</p>
<p>A2 : Encourager la création de coopératives et de projets générateurs de revenus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres locales de sensibilisation sur l'importance de l'économie sociale et solidaire et les avantages des coopératives. - Mettre en valeur les expériences de réussite et les bonnes pratiques (individuelle ou coopératives existantes dirigées par des femmes). - Documenter les méthodes de production traditionnelles et les spécificités locales et garantir la transmission du savoir faire - Intégrer les leaders locaux, associations féminines et structures d'appui dans les actions de mobilisation 	<p>Responsable : MFFEPA</p> <p>Partenaires : MARHP- -MEFP- M.Tourisme (ONA)</p>	<p>Court et moyen terme</p>

Actions Prioritaires	Modalités de mise en œuvre	Responsable / Partenaires concernés/responsables	Echéancier
<p>A3 : Renforcer l'accompagnement des femmes et des filles en milieu rural dans l'entrepreneuriat- (L'agriculture durable, économie verte, bleu et circulaire...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic participatif pour identifier les freins, opportunités et besoins d'accompagnement en entrepreneuriat - Renforcement des capacités et compétences au profit des femmes et des filles en milieu rural (femmes cheffes d'exploitation, agricultrices de subsistance, artisanes, jeunes diplômées, etc). - Appuyer les projets de valorisation et de transformation des produits locaux (transformation, analyse, certification, labellisation...). 	<p>Responsable : MFFEPA</p> <p>Partenaires :</p> <p>MARHP ME- MEFP – Ministère de l'Industrie -Ministère du Tourisme- MÈP (DRD)</p> <p>APIA- API – ANETI – AVFA - ONA</p>	<p>Court et moyen terme</p>
<p>A4 : Développer des circuits de commercialisation et de labellisation pour les produits locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une cartographie des produits locaux existants (agricoles, artisanaux, agroalimentaires...). - Sélectionner les produits susceptibles de répondre à une demande locale, nationale ou internationale, avec un potentiel de labellisation (produits du terroir, savoir-faire traditionnels, produits bio, etc.). - Développer un plan de communication valorisant les produits : les méthodes de production traditionnelles et le savoir-faire, les spécificités locales et le marketing. 	<p>Responsable : MFFEPA-</p> <p>Partenaires : MARHP- Ministère du Tourisme</p> <p>MTC ONA</p>	<p>Court et moyen terme</p>
<p>Axe stratégique 2 : Formation et Renforcement des Capacités et des compétences des femmes et filles en milieu rural</p>			
<p>Objectif stratégique : Renforcer les capacités et la formation des femmes en milieu rural</p>			
<p>A1 : Mettre en place des programmes de formation technique et entrepreneuriale adaptés aux besoins des femmes et</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic participatif des compétences et des besoins. - Identification des filières porteuses et projets potentiels. - Conception de modules adaptés aux besoins des femmes et filles en milieu rural y compris celles à besoins spécifiques (techniques, 	<p>Responsable : MFFEPA</p> <p>Partenaires :</p>	

Actions Prioritaires	Modalités de mise en œuvre	Responsable / Partenaires concernés/responsables	Echéancier
jeunes filles en milieu rural.	<ul style="list-style-type: none"> gestion, numérique...). - Organisation des sessions de formation et d'atelier mettant en lumière les nouvelles approches qui répondent aux besoins des femmes et filles en milieu rural (TOT, formations spécifiques, gestion financière, accès au crédit...) - Mise en place d'un processus d'accompagnement et de suivi évaluation post-formation (mentorat, suivi). - Développement d'outils et de supports pédagogiques (modules, guides...) - Réseautage et partenariat avec les différentes structures d'appui 	<p>MARHP - AVFA MAS (CDIS) - MEFP- -ANETI – ATFP (centre de formation des filles en milieu rural - 14 centres)</p> <p>M.Industrie (centres d'affaires) M.Tourisme (ONA) – MEP (DRD) ONG</p>	Court et moyen Terme
<p>A2 : Développer l'éducation numérique et l'initiation aux nouvelles technologies agricoles et non agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic participatif pour évaluer le niveau de littératie numérique des bénéficiaires et leurs besoins spécifiques. - Identifier les barrières d'accès aux technologies : sociales, économiques, connectivité, infrastructure, équipement, langue... - Mise en place d'un programme de formation sur l'usage des technologies numériques (IA, chattbot...) et la sécurité numérique - Organiser des campagnes de d'information et de sensibilisation communautaire sur l'usage des technologies numériques. 	<p>Responsable : MTCommunication</p> <p>Partenaires : MFFEPA – ME – MES - MARHP- MEFP-API - APIA -AVFA-ANETI</p> <p>MS - MIndustrie (centres d'affaires) MACulturelles - ONG</p>	Court et moyen Terme
<p>A3 : Encourager la formation en gestion financière et administrative des projets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des besoins et niveaux de compétences en gestion financière et administratives des projets - Concevoir des programmes de formation adaptés au niveau d'instruction des bénéficiaires, en langue accessible (arabe dialectal) et illustrés. - Organiser des activités d'information avec les institutions partenaires 	<p>Responsable : MEFP</p> <p>Partenaires : MFFEPA - MARHP- M.Finances</p> <p>Banque centrale ANETI - Les structures de financement</p>	Court et moyen Terme

Actions Prioritaires	Modalités de mise en œuvre	Responsable / Partenaires concernés/responsables	Echéancier
	pour présenter leurs dispositifs d'accompagnement.		
A4 : Créer des espaces d'appui et d'accompagnement au niveau régional et aménagement des espaces déjà existants.	<ul style="list-style-type: none"> - Modélisation et mise en place d'espaces d'appui, formation et commercialisation (cadre juridique / infrastructures : réhabilitation des espaces, équipements modernes / services intégrés : information, orientation, formation...) - Instaurer des partenariats : comités régionaux, collaboration avec universités, ONG, secteur privé... - Garantir la durabilité : suivi-évaluation, financement, capitalisation et extension nationale. 	Responsable : MFFEPA Partenaires : MARHP- MEFP- MEP- M.A.Culturelles MAS – MJS - M.Tourisme (ONA) – M industrie – ANETI – API – APIA – AVFA structures de financement.	Court et moyen Terme
Axe stratégique 3 : Accès équitable aux Services Sociaux Essentiels			
Objectif stratégique : Améliorer l'accès aux services sociaux essentiels			
A1 : Améliorer l'accès aux soins de santé (santé maternelle et reproductive...)	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie participative des besoins et des zones blanches sanitaires. - Renforcement des structures locales : cellules d'écoute juridique, appui aux centres de santé de base, et maternités. - Accès aux services mobiles de santé : unités de santé itinérantes pour zones enclavées (consultations, dépistage, vaccination, planification familiale...). - Sensibilisation : campagnes d'information et d'éducation sanitaire, sensibilisation porte à porte. 	Responsable : M.Santé- Partenaires : MFFEPA – M.Transport – M.equipement - MARHP- ONFP -ONG	Court et moyen Terme
	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude participative pour identifier : <ul style="list-style-type: none"> • Les zones les plus isolées et mal desservies par les réseaux de 	MT- MFFEPA- MARHP- ONG Responsable : M. Equipement	

Actions Prioritaires	Modalités de mise en œuvre	Responsable / Partenaires concernés/responsables	Echéancier
<p>A2 : Amélioration de l'infrastructure et des services de transport adaptés aux zones rurales isolées.</p>	<p>transport. (coordonner avec le ministère de l'équipement et de l'habitat pour identifier les zones les plus isolés : minimiser le cout et gain du temps)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les trajectoires fréquentes des femmes (vers centres de santé, marchés, centres de formation, écoles...). • Les contraintes spécifiques : horaires, sécurité, coûts, accessibilité pour les femmes enceintes ou accompagnées d'enfants. <p>-Les contraintes spécifiques : horaires, sécurité, coûts, accessibilité pour les femmes enceintes ou accompagnées d'enfants. -Mise en place des services de transport flexibles et à petite échelle, adaptés au contexte local. -Aménagement intégré des pistes rurales.</p>	<p>Partenaires : MFFEPA – M.Transport – MARHP- M.Finances</p>	<p>Court et moyen Terme</p>
<p>A3 : Garantir l'accès équitable à une éducation de qualité pour les filles rurales.</p>	<p>-Identification des freins et des facteurs d'abandon scolaire : distance, pauvreté, charges familiales, mariages précoces, absence d'infrastructures adaptées</p> <p>-Cartographie des zones prioritaires : à fort taux de décrochage scolaire féminin et à fort taux d'analphabétisme chez les femmes, les écoles rurales mal desservies ou sous-équipées...</p> <p>-Elaboration et la mise en œuvre des solutions adaptées</p>	<p>Responsable : M.Education</p> <p>Partenaires : MFFEPA – MTransport – M.Equipement - MARHP- MS _ MAS-ONG</p> <p>M.A.Culturelles – MJS - Médias</p>	<p>Court et moyen Terme</p>
<p>A4 : Développer des infrastructures d'accueil pour les personnes à charge (petite enfance, personnes âgées, handicapées...) afin de</p>	<p>-Recenser les zones rurales à forte demande en structures d'accueil et évaluer les modèles existants (garderies, jardins d'enfants, crèches informelles, etc.).</p> <p>-Identifier les femmes concernées (chercheuses d'emploi, ouvrières agricoles, artisanes, entrepreneures...).</p>	<p>Responsable : MFFEPA</p> <p>Partenaires : MAS – M.Education – MES_ - MS - MEP- ONFP- MEquipement –</p>	<p>Court et moyen Terme</p>

Actions Prioritaires	Modalités de mise en œuvre	Responsable / Partenaires concernés/responsables	Echéancier
faciliter l'insertion des femmes sur le marché du travail	-Proposer et adopter des modèles flexibles et économes (Garderies communautaires gérées par des associations locales, Structures mobiles ou itinérantes pour les zones isolées...)	Municipalités - ONG	
A5 : Garantir l'accès équitable aux logements décents et aux services culturels et de divertissement.	<ul style="list-style-type: none"> -Identification des logements rudimentaires et indécents -Eradication, remplacement et réhabilitation des logements rudimentaires et indécents -Cartographier les institutions et les unités mobiles culturelles et de divertissement au milieu rural, -Généraliser les institutions et les unités mobiles culturelles et de divertissement dans toutes les zones rurales et les plus isolées. 	<p>Responsable : MEquipement - MACulturelles</p> <p>Partenaires : MFFEPA-MEP- M.Finances MJS - MAS – ONFP – Municipalités – Medias - ONG</p>	Court et moyen Terme
A6 : Garantir l'accès équitable à la couverture sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des campagnes de sensibilisation et d'information autour des droits économiques et sociaux pour les femmes et filles en milieu rural et travailleuses dans le secteur agricole -Accompagnement et encadrement des femmes et des filles en milieu rural afin de s'inscrire dans les régimes de sécurité sociale (affiliation) 	<p>Responsable : MAS</p> <p>Partenaires : MFFEPA - MARHP - MFinances</p>	Court et moyen Terme
Axe 4 : Participation et Leadership des filles et Femmes en milieu rural			
Objectif stratégique : Favoriser la participation des femmes rurales à la gouvernance locale et nationale			

Actions Prioritaires	Modalités de mise en œuvre	Responsable / Partenaires concernés/responsables	Echéancier
<p>A1 : Encourager l'implication des femmes dans les structures locales de gouvernance (municipalités, conseils régionaux, associations).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic participatif : mesurer la participation actuelle des femmes et des filles dans les structures locales de gouvernance, identifier les points forts et points faibles • Mobilisation communautaire : campagnes d'information et de sensibilisation sur l'importance de la participation active des femmes et des filles dans les structures locales de gouvernance • Valorisation : promouvoir des modèles de femmes leaders locales (témoignage et success story) et leur implication dans le développement local • Appuyer les canaux de communication locale : radios locaux, théâtre participatif, débats communautaires, cafés talk, ateliers citoyens, et réseaux sociaux. 	<p>Responsable : ISIE</p> <p>Partenaires : MFFEPA- M Intérieur – Présidence du Gouvernement - MARHP – MAS- MACulturelles - ONG</p>	<p>Court et moyen Terme</p>
<p>A2 : Sensibiliser les femmes et filles en milieu rural sur l'importance du leadership féminin en milieu rural.</p>	<p>Identification des leaders : décideurs (locaux, régionaux, nationaux), OSC, associations et médias.</p> <p>Étude : représentations du leadership féminin, résistances et leviers.</p> <p>Valorisation : bonnes pratiques (élues, gestionnaires de coopératives, animatrices).</p> <p>Campagnes nationales/régionales : affiches, radio/TV, vidéos, podcasts, témoignages de femmes leaders.</p> <p>Mobilisation : caravanes rurales, mosquées comme espaces de sensibilisation.</p> <p>Communication : usage des médias traditionnels & sociaux + outils accessibles (guides, vidéos, podcasts, plateforme numérique d'échange...).</p>	<p>Responsable : MFFEPA</p> <p>Partenaires : MARHP – MJS – MACulturelle – MIndustrie – (centes d'affaires)- M.tourisme (ONA)- MEFP (bureau d'emploi) ATFP - ANETI</p> <p>Médias –OSC – Structures de financements - ONG</p>	<p>Court et moyen Terme</p>
<p>Axe stratégique 5 : Cadre Juridique et Institutionnel</p>			

Actions Prioritaires	Modalités de mise en œuvre	Responsable / Partenaires concernés/responsables	Echéancier
Objectif stratégique : Promouvoir un cadre juridique et institutionnel favorable à l'égalité des sexes			
<p>A1 : Renforcer l'application des lois sur l'égalité des sexes et la protection des droits des femmes en milieu rural</p>	<p>Mener un diagnostic participatif des lois, décrets et politiques publiques en matière d'égalité des sexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'harmonisation entre les lois existantes et la pratique et les spécificités des zones rurales, - Implanter des unités mobiles (juridiques, sécurité, et sociales (bus ou centre itinérants), - Améliorer l'accès à la justice et à l'information juridique en faveur des femmes en milieu rural - Cartographier les acteurs institutionnels compétents (justice, sécurité, administration locale, affaires sociales) - Recenser les freins à l'accès des femmes rurales aux droits (méconnaissance, barrières culturelles, éloignement, coûts...). 	<p>Responsable : MFFEPA</p> <p>Partenaires :</p> <p>MJ - MI – MAS – MS – MJS _MACulturelles – Meducation – MESup – MAReligieuses – Médias - ONG - OSC spécialisées en droits des femmes</p>	<p>Court et moyen Terme</p>
<p>A2 : Adapter les réglementations pour mieux faciliter l'accès des femmes aux ressources.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic juridique (code foncier, code de la famille, législation sur les aides publiques, régimes d'héritage, etc.). - Elaborer des statistiques relatives aux femmes exploitantes en milieu rural - La mise en place des circulaires facilitant la détention des attestations d'aptitudes professionnelles - Analyse des écarts entre les textes et la pratique (exclusion de fait, exigences administratives discriminatoires, etc.). - Identification des bonnes pratiques nationales et internationales en matière d'accès des femmes à la terre et aux aides. - Introduire les adaptations nécessaires dans les textes existants pour lever les freins réglementaires. 	<p>Responsable : MFFEPA</p> <p>Partenaires : ARP- MJ – MI - MARHP- MFinances MEFP – MJS – ONG - OSC spécialisées en droits des femmes</p> <p>Centres de recherches et Observatoires nationaux – les unités de recherche universitaires (CREDIF – CRES – ONJ ...)</p>	<p>Court et moyen Terme</p>

Actions Prioritaires	Modalités de mise en œuvre	Responsable / Partenaires concernés/responsables	Echéancier
<p>A3 : Renforcer la lutte contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes en milieu rural.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de masse : Utiliser des outils accessibles (radio, affiches, théâtre) pour dénoncer les violences et changer les mentalités. - Information ciblée : Créer des supports adaptés (audio, visuel) pour informer les femmes de leurs droits et des services disponibles. - Inspiration par l'exemple : Diffuser des témoignages de survivantes pour encourager la parole et briser l'isolement. - Soutien concret : Mettre en place des cellules d'écoute et d'aide juridique dans les structures locales pour un accompagnement direct. - Utiliser des technologies simple (SMS) pour diffuser des messages juridiques 	<p>Responsable : MFFEPA</p> <p>Partenaires :</p> <p>MJ – MI - MS- -MAS- MEFP – Meducation – MESup – MARHP – MAREligieuses – MACulturelles – MTCommunication – Mfinances – MJS - MEP – ARP – ONJ – ONLCVFF –CREDIF - ONG - OSC spécialisées en droits de l’homme femmes</p>	<p>Court et moyen Terme</p>
<p>A4 : Instaurer un suivi et une évaluation régulière des politiques publiques en faveur des femmes en milieu rural.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Développer un cadre conceptuel et méthodologique pour le suivi et l'évaluation (S&E) des politiques publiques en faveur des femmes rurales, en tenant compte des spécificités des zones rurales. -Organiser des formations sur le suivi et l'évaluation des politiques publiques à l'attention des acteurs impliqués -Mettre en place un comité de suivi national - Mettre en place une matrice d'évaluation et de suivi. 	<p>Responsable : MFFEPA</p> <p>Partenaires : MJ – MI - MS- -MAS- MEFP – Meducation – MESup – MARHP – MAREligieuses – MACulturelles – MTCommunication – Mfinances – MJS - MEP – ARP – ONJ – ONLCVFF –CREDIF - ONG - OSC spécialisées en droits de l’homme femmes</p>	<p>Court et moyen Terme</p>

Actions Prioritaires	Modalités de mise en œuvre	Responsable / Partenaires concernés/responsables	Echéancier
Axe stratégique 6 : Gouvernance et mise en œuvre des réformes			
Objectif stratégique 6 : Assurer une gouvernance efficace et inclusive pour la mise en œuvre des réformes, en renforçant la coordination entre les acteurs, en garantissant la transparence et en optimisant les mécanismes de suivi et d'évaluation			
<p>A1 : Collaboration entre les ministères concernés (Agriculture, Femme, Développement, Santé, Éducation, Formation et Emploi...).</p>	<p>-Structure de coordination centrale : Mise en place d'un comité interministériel ou d'une plateforme pilotée par le MFFEPA, avec des points focaux désignés dans chaque ministère concerné. Des comités régionaux sous la tutelle du gouvernorat et avec la participation des représentants des ministères et de l'ONG</p> <p>-Cadre opérationnel défini : Élaboration d'un cadre de travail clair précisant les responsabilités, les objectifs communs et les modalités de collaboration de chaque acteur selon la cartographie élaborée dans l'axe 5</p> <p>-Dynamique de suivi et d'évaluation d'action intégrée : Organisation de réunions régulières pour faire le point et développer des programmes transversaux (agriculture, santé, éducation...) répondant aux besoins globaux des femmes en milieu rural.</p>	<p>Responsable : MFFEPA</p> <p>Partenaires :</p> <p>MJ – MI - MS- -MAS- MEFP – Meducation – MESup – MARHP – MAREligieuses – MACulturelles – MTCommunication – MFinances – MJS - MEP – ARP – ONJ – ONLCVFF –CREDIF - ONG - OSC spécialisées en droits de l'homme femmes</p>	<p>Court et moyen terme</p>
<p>A2 : Partenariat avec les institutions financières pour des financements adaptés.</p>	<p>-Identification des institutions financières partenaires, Sélectionner des partenaires financiers ayant des produits financiers adaptés aux besoins spécifiques des femmes rurales (microcrédits, prêts agricoles, prêts pour les petites entreprises, etc.) en donnant la priorité aux institutions gouvernementaux par la facilitation des procédures financières</p> <p>-Renforcement de l'écosystème financier entre institutions financières publique et institutions financières privés en termes de facilitation ou</p>	<p>Responsable : MFFEPA</p> <p>Partenaires : M.Finances - MARHP- MEP –MEFP – M.Tourisme – MAS - MJS– MACulturelles – les structures de financement - SOTUGAR</p>	<p>Court et moyen Terme</p>

Actions Prioritaires	Modalités de mise en œuvre	Responsable / Partenaires concernés/responsables	Echéancier
	<p>flexibilité des procédures en faveur des femmes en milieu rural.</p> <p>-Développement de produits financiers spécifiques et adaptés aux besoins des femmes rurales</p> <p>-Développer des campagnes d’information</p> <p>-Mettre en place des mécanismes de suivi pour s’assurer que les crédits sont utilisés de manière efficace et pour identifier les besoins de soutien supplémentaires pour les bénéficiaires.</p>		
<p>A3 : Engagement du secteur privé dans l'accompagnement des projets féminins en milieu rural.</p>	<p>-Cibler/ sensibiliser des entreprises et des investisseurs intéressés par l'inclusion des femmes rurales dans leur chaîne de valeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises agricoles (en particulier dans les secteurs de l’agriculture durable, de l’agro-industrie et des produits locaux). • Industries de transformation (textile, artisanat, produits alimentaires locaux, etc.). <p>-Encourager le parrainage des entreprises des projets des femmes et de jeunes filles par le biais de l’RSE (responsabilité sociétale des entreprises)</p> <p>-Encourager le partenariat public/privé pour la promotion des filles et femmes en milieu rurale.</p> <p>-Élaborer des critères de sélection pour choisir des partenaires privés qui s'engagent activement à soutenir des projets féminins, en offrant des ressources, des investissements, ou des programmes de mentorat.</p>	<p>Responsable : MFFEPA Partenaires : MESup (les pépinières d’entreprises) Les structures de financement – OSC – ONG</p>	<p>Court et moyen Terme</p>

Actions Prioritaires	Modalités de mise en œuvre	Responsable / Partenaires concernés/responsables	Echéancier
	<p>-Création de partenariats et de mécanismes de collaboration Signature de conventions de partenariat entre les autorités publiques, les organisations de la société civile et les entreprises privées pour officialiser l'engagement et la mise en œuvre des projets de soutien aux femmes rurales.</p>		
<p>A4 : Partenariat et collaboration avec le secteur privé, les partenaires techniques et financiers internationaux et les agences de développement de dans l'appui et l'accompagnement des projets féminins en milieu rural.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie et analyse : Recenser les projets existants et identifier les bailleurs de fonds internationaux intéressés par la thématique en adoptant l'approche sociale pour les projets internationaux élaborés par le CRESS • Alignement stratégique : Évaluer les priorités de ces bailleurs et les besoins clés des femmes rurales (économie, santé, éducation) pour garantir l'adéquation des projets par la bonne négociation des composantes des projets qui prennent en considération les besoins des femmes en milieu rural. • Plaidoyer et financement : Organiser des rencontres stratégiques avec les bailleurs pour présenter les besoins et sécuriser le financement des projets. 	<p>Responsable : MFFEPA</p> <p>Partenaires :MEP – MFinances - MESup (les pépinières d'entreprises) Les structures de financement – OSC - ONG</p>	<p>Court et moyen Terme</p>

